

Jean-François **ELIAOU**

**DÉPUTÉ** de l'Hérault



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Gignac, le 23 avril 2020

**Jean-François ELIAOU député de l'Hérault, salue le vote d'un plan de soutien inédit pour sauver nos emplois, nos entreprises et accompagner les plus précaires.**

Jeudi 23 avril, le Parlement a adopté un second budget rectificatif qui renforce le soutien à notre économie et élargit les dispositifs de solidarité et de reconnaissance à ceux qui sont « en première ligne ». C'est, en cumulé, un effort historique de 110 milliards € pour surmonter les conséquences économiques et sociales résultant de la crise liée au Covid-19.

Conformément à l'engagement du Gouvernement, nous faisons **plus que doubler le fonds d'urgence qui passe de 45 à 110 milliards €**, dont notamment :

- 42 milliards de report de charges sociales et fiscales pour les entreprises ;
- plus de 25 milliards pour le chômage partiel (plus de 8,7 millions de salariés concernés) ;
- 7 milliards pour le Fonds de solidarité dédié aux TPE/PME de moins de 10 salariés, aux indépendants, aux micro-entrepreneurs et aux professions libérales, affichant un chiffre d'affaires (CA) de moins de 1 million €, dont les activités ont été interrompues ou dont le CA a baissé de 50% sur les 12 derniers mois.
- 20 milliards pour protéger le capital des entreprises stratégiques fragilisées. Ces entreprises devront respecter des objectifs de RSE, notamment en matière de lutte contre le changement climatique.

### **Nous soutenons les familles précaires impactées par la crise**

Le Président de la République s'y était engagé : la majorité a voté le versement d'une « aide exceptionnelle de solidarité » pour soutenir les familles les plus modestes. Cette aide est un soutien concret et immédiat pour 4 millions de foyers, qui recevront dès le 15 mai 150 € par ménage éligible au RSA et à l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et qui toucheront par ailleurs 100 € par enfant pour les bénéficiaires de l'ASS, du RSA et des aides au logement.

L'État est au rendez-vous de la solidarité. Tout comme le sont les associations et les collectivités territoriales, qui œuvrent au quotidien et avec lesquelles nous coopérons.

.../...

## **Nous reconnaissons le courage et le travail de ceux qui sont en « première ligne »**

L'engagement et le courage des femmes et des hommes qui sont en « première ligne » face au coronavirus depuis plus d'un mois commandaient une reconnaissance de la Nation, en direction des soignants.

La majorité a voté le versement d'une prime de 1500 € nette d'impôts et de cotisations pour les agents de la fonction publique hospitalière qui travaillent dans les départements où l'épidémie a été la plus intense, et une majoration de 50% des heures supplémentaires, sans charges, taxes ou impôts. Les agents travaillant dans les services accueillant des patients Covid+ toucheront également cette prime. Les agents des autres services percevront 500 € et bénéficieront d'une majoration de 50% de leurs heures supplémentaires.

Conscients du surcroît d'activité exceptionnelle imposé par l'état d'urgence sanitaire, la majorité a également soutenu la proposition du Gouvernement de verser une prime exceptionnelle nette d'impôts et de cotisations aux agents de la fonction publique d'État et de donner aux collectivités territoriales la possibilité de verser la prime.

*Ces mesures doivent prendre toute leur ampleur dans nos territoires, j'y veillerai. Comme depuis le début de cette crise sanitaire et économique inédite, j'aurai à cœur de répondre aux nombreuses questions que se posent nos concitoyens et de continuer à faire remonter les éléments qui pourront éclairer notre action au service des Français.*

Contacts presse

Edith Schmitt - Permanence parlementaire Gignac - [contact@jeanfrancoiseliaou.fr](mailto:contact@jeanfrancoiseliaou.fr) - 07.87.64.22.29

Caroline Quiène - Assemblée nationale Paris - [jean-francois.eliaou@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-francois.eliaou@assemblee-nationale.fr) - 06.38.50.83.68